

RÉSERVES DE PÊCHE DU DOMAINE PUBLIC

FISH STOCKS - FISCHSCHONREVIERE

Sur le domaine public, toute pêche est interdite :

- à partir des barrages et des écluses sur une distance de 50 m en aval de ceux-ci.
 - dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments, (Valable pour le domaine privé également)
 - dans un rayon de 20m aux abords des prises d'eau et des ouvrages de décharges, ainsi que depuis les ponts,
- La pêche est également interdite dans les réserves temporaires instituées par arrêté préfectoral et mentionnées ci-dessous.

CANAL ENTRE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE / CANAL RHÔNE AU RHIN			
Toutes les écluses	Ensemble de l'ouvrage	Extrémités amont et aval comprises jusqu'à 50 m en aval	
CANAL DE BOURGOGNE			
Toutes les écluses	Ensemble de l'ouvrage	Extrémités amont et aval comprises jusqu'à 50 m en aval	
Venarey-lès-Laumes et Mussey-la-Fosse	Canal d'aménée de la prise d'eau de Venarey	De la Brenne jusqu'au bief 56y	Lot n°55
Saint-Victor sur Ouche	Rigole de Saint-Victor-sur-Ouche	956 ml de la rivière l'Ouche jusqu'au bief 29s	Lot n°78
Sainte Marie sur Ouche	Rigole d'alimentation de Sainte-Marie-sur-Ouche	607 ml de la rivière l'Ouche jusqu'au bief 38s	Lot n°83
Dijon	Canal d'aménée de la prise d'eau de Larrey	102 ml de la prise d'eau de Larrey , sur l'Ouche jusqu'au bief 55s	Lot n°91
Gissey le Vieil	Réserve de l'écluse 12Y	Sur une distance de 150ml en aval de l'écluse 12Y	Lot n°67
LA SAÔNE Navigable			
Toutes les écluses	Ensemble de l'ouvrage	Extrémités amont et aval comprises jusqu'à 50 m en aval	
Heuilley-sur-Saône	Réserve de l'île de Fley - Bras RG	460 ml du PK 258.800 sur le bras de rive gauche de la Saône, soit la pointe amont de l'île de Fley jusqu'à 110m à l'aval du barrage mobile d'Heuilley PK 258.340	Lot n°3
Heuilley-sur-Saône	Réserve de la Saône flottable Lit principal	Du seuil déversoir île de Fley jusqu'à 50m en aval	Lot n°3 bis
Vonges	Réserve de l'île de Mercey Ancien bras rive droite de la Saône	Depuis le PK 247.300 au PK 247.050 soit 250 ml	Lot n°9
Poncey-lès-Athée et Flammerans	Réserve du barrage de poncey Lit principal	Du PK 241.200 à 50m en amont du barrage mobile jusqu'à 130 ml en rive gauche et 210m rive droite à l'aval du barrage mobile	Lot n°12-12 bis
Auxonne	Réserve du port d'Auxonne	Sur l'ensemble du port	Lot n°15
Auxonne et Tillenay	Réserve de la digue d'Athée Bras délaissé RG	Du PK 235.850, zone comprise entre l'ancienne berge et la digue de halage au PK 235.350 soit 500 ml	Lot n°15
Auxonne et Tillenay	Réserve du barrage d'Auxonne - Lit principal	De 50m en amont du barrage mobile (PK 232.800) à 100m en aval du pont SNCF (île Auxonne incluse)	Lot n°16
Tillenay	Bras longeant l'île dite Pingey en rive droite	Du PK 232 au PK 231.6	Lot n°16
St-Usage	Réserve de la Tonnelle	Du PK 214.850 au PK 214.600 incluant la sortie du Canal de Bourgogne à l'aval de l'écluse 76s	Lot n°25
Esbarres	Réserve du déversoir alimentant Le délaissé	Depuis le radier du déversoir jusqu'à 50m en aval	Lot n°28
Pagny le Chateau	Barrage de Pagny - Lit principal	150ml en amont et 240ml en aval	lots n°28-29
Charrey-sur-Saône	Réserve de la Raie Virot	Sur l'ensemble de la Raie située en rive droite de la Saône. Du PK 203.050 au PK 201.800	Lot n°30
Pagny la Ville	Réserve de la Darse de Pagny	Sur l'ensemble de la Darse en rive gauche de la dérivation grand gabarit de Pagny - Seurre	Lot n°27/2
Pagny-la-Ville Bonnencontre	Barrage de Lechatelet - Lit principal	50ml en aval du radier du barrage déversoir	Lot n°30
Seurre	Réserve du Port de Seurre	Ensemble du port côté pontons à l'exclusion de la berge située au droit de la capitainerie	Lot n°35
Seurre	Réserve de l'écluse de Seurre Dérivation	250ml de l'extrémité amont de l'écluse jusqu'à 250m extrémité aval de l'écluse sur les deux rives	Lot n°27/4
Seurre	Réserve du chenal entre la Saône et la sablière Fédérale de Labergement-lès-Seurre	230m depuis la digue extérieure de la sablière jusqu'à la Saône	Lot n°36
LES RÉSERVOIRS DE L'AUXOIS			
Digues	Ensemble de l'ouvrage sur Pont, Chazilly, Tillot, Grosbois	La pêche est strictement interdite depuis les digues des barrages	
Réservoir de Panthier	Les îles	Section délimitée par une bande commençant à la borne 700 ml sur la petite digue, de 200 ml de large parallèle à la petite digue se terminant à la limite des communes de Créancey et Commarin le long de la D114	
Vandenesse en Auxois	Barrage de Panthier	Depuis l'aval de la vanne de fond et de la vanne de la Tour aux seuils à bastaings et à la pêcherie à l'aval de la vanne de fond.	
Réservoir de Grosbois G1	Anse d'Aubigny	Emprise d'environ 12 ha à partir de l'ouvrage en barrage sur la Brenne à l'amont (situé à 250m en val d'Aubigny) et sur une distance de 1130m en aval.	
Grosbois-en-Montagne	La Brenne	Limite amont du Barrage de Grosbois 2 au Seuil à Bastaings en aval.	
Thoisly le Désert	Barrage de Cercey	Sur les exutoires du barrage. Pêcherie à l'aval des 3 vannes sur la petite digue. Aval de la vanne de fond sur la grande digue jusqu'au bastaings.	
Rouvres sous Meilly	Ruisseau du Tillot	Sur les deux exutoires du barrage. En aval du barrage jusqu'au seuil à bastaings.	

RÉSERVES DE PÊCHE DU DOMAINE PRIVÉ

FISH STOCKS - FISCHSCHONREVIERE

BASSIN	COMMUNE	COURS D'EAU	DETAILS DES LIMITES AMONT ET AVAL	AAAPMA
Armançon	PONT-ET-MASSENE	L'Armançon	Depuis le barrage du réservoir jusqu'au seuil limnimétrique	64
	ARMAY-LE-DUC	L'Arroux	Route Départementale 17 à l'étang Fouché sur 700ml	3
	ARMAY-LE-DUC	L'Etang Fouché	Arrivée de l'Arroux dans l'étang à la grande passerelle, située à l'est	72
	BOUDREVILLE	Ruisseau de Rosance	Depuis la source au confluent avec la rivière Aube sur 500ml	9
Bèze	BEZE	La Bèze	60ml de la résurgence au mur de l'abreuvoir	38
	MIREBEAU SUR BEZE	La Bèze	150ml des deux rivières au droit de la parcelle gérée par le conseil départemental	21
	MIREBEAU SUR BEZE	La Bèze	100ml de l'abreuvoir. Jeannin aux vannages du Chatelet	7
	MIREBEAU SUR BEZE	La Bèze	15ml du Pont de la Bèze à la passerelle Gaillard	29
	MIREBEAU SUR BEZE	La Bèze	130ml du pont de la D 970 à la passerelle de la rue des Moulins	31
Bouzaise	NOIRON SUR BEZE	La Bèze	750ml du pont de Noiron jusqu'au niveau des jardins à l'exception d'une section de 110 ml, située en rive gauche au droit des parcelles D396 et D397 et d'une section de 9 mL située en rive gauche au droit de la parcelle ZD42	25
	BEAUNE	La Bouzaise	2000ml de la source de la Bouzaise au pont de la rue de Perpeuil inclus	22
Ignon	COMBERTAULT	La Bouzaise	300ml de Chutes du moulin Cailloix à la limite amont de la propriété de Ferain	Fédéré
	IS-SUR-TILLE	L'Ignon	275ml du pont des Soupieres rue des Capucins jusqu'au pont de la rue Pasteur	21
Laignes	LAIGNES	La Laigne	1200ml depuis l'aval du bassin situé à l'aval immédiat de la résurgence jusqu'à 100 mètres en amont de la station d'épuration	20
	LAIGNES	Ruisseau de Martilly	1000ml de la source au confluent avec la Laigne	69
Norges	MOLESME	Ruisseau du Val Dupuis	900ml du pont de la route Val Binois au confluent avec la Laigne	20
	GENILIS	Le Creux Jacques	2380ml de sa source à sa confluence avec la Norges	29
Ouche	DIJON	L'Ouche	60ml des vannes du Lac Kir au pont de la piste cyclable	68
	DIJON	Ruisseau de la Chartreuse	350ml de la source au confluent avec l'Ouche	15
Ouche	DIJON	Ruisseau de Larrey	600ml de la source au confluent avec le Canal de Bourgogne	70
	LA BUSSIÈRE SUR OUCHE	Ruisseau des Angles	600ml de la source au confluent avec l'Ouche	13
	VELAUX SUR OUCHE	Bief de la Vannerie	500ml depuis le vannage du bief jusqu'à sa confluence avec l'Ouche	Fédéré
	MALAIN	Ruisseau Baulme la Roche	1000ml de l'amont de la limite des communes de Malain et Baulme la Roche à la confluence du Ruisseau Montagny-Baulme	Fédéré
	PONT DE PAGNY	La Douix	600ml à l'amont du pont du chemin de la ferme de Chassagne	70
	VEUVEY SUR OUCHE	Bief de l'Ouche	1000ml du glacis en amont de l'écluse 225 jusqu'au village	15
	VEUVEY SUR OUCHE	Source du Lavoir	340ml de la Source du Lavoir à la confluence avec l'Ouche	18
	PONT D'OUCHE	Ruisseau de la Baugée	350ml de la source de la Baugée à la confluence Ouche/canal	55
	CREANCEY	La Vandenesse	De sa source jusqu'au vannage au pont de la RD 18 dans la traversée du village de Créancey au droit du château (3500m)	63
	VILLOTTE SUR OUCHE	Sous bief de l'Ource	60ml depuis la passerelle en aval du village au confluent avec l'Ource	7
Oze	BUSSY LE GRAND	Le Rabutin	1800ml de la source jusqu'au pont de la petite rue de l'Allemagne	2
	BUSSY LA PESLE	La Dreine	2500ml Des sources jusqu'à 100 ml en aval de Bussy-la-Pesle	7
Ozerain	DREE	Ruisseau de Verpant	200ml en amont de la zone des sources et 800ml en aval	70
	FLAVIGNY SUR OZERAIN	Ruisseau de Jagay	700ml de la cascade Pierre à la confluence avec l'Ozerain	13
	JAILLY LES MOULINS	Ru de Leugny	16000ml de bois de Jagay à la ferme Petitot	Fédéré
	LA ROCHE VANNEAU	Ruisseau de Chevreyl	1800ml de la source au pont du réservoir	Fédéré
Val de Saône	VILLY EN AUXOIS	Ruisseau dit de Saint Cassien	5500ml de la source à la confluence avec l'Ozerain	70
	LECHATELET	La Saône	1000ml des Compagnières à la confluence avec la Saône	18
	ST JEAN DE LOSNE	La Saône	Frayère du pont Nicole	55
Venelle	ST JEAN DE LOSNE	La Saône	La passerelle de la Saône en rive gauche	63
	VEROIS-LES-VEVRES	La Venelle	32000ml De la limite départementale avec la Haute-Marne jusqu'à pâture (incluse) située en amont de l'étang de Vernois- les-Vevres	2
Plan d'eau	ARC SUR TILLE	Plan d'eau des Sironnonts	Extrémité du bassin sur 50 m et sur une largeur de 100 m en direction d'Arc sur Tille	7
	BEAUNE	Lac de Gigny	A partir de l'entrée du Rhoin dans le lac sur 130ml	7
CHAMPEAU EN MORVAN	Etang Gujonn / Chamboux	4ha sur l'amont de l'étang	50	

RÉSERVES DE PÊCHE DU DOMAINE PRIVÉ

FISH STOCKS - FISCHSCHONREVIERE

BASSIN	COMMUNE	COURS D'EAU	DETAILS DES LIMITES AMONT ET AVAL	AAPPMA
Plan d'eau	DJON	Lac Kir	Le pont du barrage et le long des rambardes attenantes à celui-ci Du ponton du poste de secours à la limite extrême des plages réservées à la baignade / De l'entrée du parc à bateaux (début de l'anse) jusqu'à l'emprise du mini-golf / Emprise de « La Croisière » avec ses dépendances (40 mètres de part et d'autre) / Passerelle à l'entrée de l'Ouche dans le lac ainsi que 6 mètres de part et d'autre / Ile située près du tennis Des pontons de la base de canoë-kayak à la zone d'entraînement ballisée 500ml des berges le long de la rive/digue longue de bouées jaunes Ensemble du site et pêcherie située à l'aval de la digue	22
	LABERGEMENT LES SEURRE LARREY	Sablière fédérale Petit étang de Larrey		65 Fédé
	MARCNAY	Lac de Marcenay	A l'aval du lac de Marcenay, sur l'ensemble des exutoires, bassins de décantation compris, et sur le ruisseau de Marcenay sur une distance de 70ml à l'aval des bassins	Fédé
	MARCNAY ET LARREY	Lac de Marcenay	Anse nord de l'étang : emprise d'environ 9 hectares à partir de l'observatoire ornithologique jusqu'à la moitié de la roselière ouest (roselières incluses)	Fédé
	MERCÉUIL	Lac de Mercéuil	Tribunaire alimentant le plan d'eau	7
	OBTREE	Sablière d'Obtree	Sur une longueur de 280ml au niveau de la berge sud-ouest au droit de la roselière.	Fédé
	PREMEAUX-PRISSEY	Sablière du Camping	600ml de berges et emprise dans la partie nord-ouest du plan d'eau	
	PREMEAUX-PRISSEY	Sablière de Premaux-Prissey	550ml de berges et emprise dans la partie nord du plan d'eau	43
	QUINCEY	Sablière de Quincey	550ml de berges et emprise dans la partie nord du plan d'eau	
	ST MARTIN DE LA MER	Réservoir de la Prée	Sur 3ha50 amont de la retenue de Chamboux	
ST MARTIN DE LA MER	Réservoir de Chamboux	50 m en amont de la grande digue au pont de l'aval de la station de pompage (limite 21/58) soit 150ml	50	
ST MARTIN DE LA MER	Ruisseau de la Prée	Depuis la source jusqu'à son entrée au réservoir de Chamboux		
TAILLY	Plan d'eau G2	Sur une longueur de 250 mètres au niveau de la berge nord-ouest	7	
Rhoïn	BOUILLAND	Le Rhoïn	De la source à 400 ml à l'aval	12
	AIGNAY LE DUC	La Coquille	100ml amont barrage Creux Blanc sur 900ml du pont de la Planchette	
	BEAUNOTTE	La Coquille	Du Moulin de Beaunotte au Domaine Tarperon	1
	BEAUNOTTE	Ruisseau Banlot	Pêche interdite sur tout le parcours 1100ml	
	CHATILLON SUR SEINE	La Seine	280ml du parking de la poste au pont Emile Poupée	
	CHATILLON SUR SEINE	La Seine	Sur 350ml depuis le stade au confluent avec la Douix	15
	CHATILLON SUR SEINE	Source de la Douix	100ml de la source à la confluence avec la Seine	
	DUESME	La Seine	Depuis le confluent du ruisseau de la Calmagne sur 100 ml en aval	21
	DUESME	Ruisseau de la Calmagne	Des sources au confluent avec la Seine	
	STE COLOMBE SUR SEINE	Ruisseau de la Colombe	1700ml du pont du Fourneau à la confluence avec la Seine	15
BLANOT	Canal de Ste Colombe	600ml de la propriété Duliniau à la propriété Fleury	Particulier	
ARC SUR TILLE	La Tille	Du déversoir du bief au pont de la rue de la rigole		
ARC SUR TILLE	Ru de Champiault	Du pont situé vers le Charme d'Arbonnet à la confluence avec la Tille	2	
ARCEAU	La Tille	Du lieu dit «le Batardeau» sur 80 mètres en aval	29	
AVOT	Ruisseau de Creuse	1500ml à l'amont du pont routier de la D 19K	6	
BEIRE LE CHATEL	La Tille	Depuis le pont de la rue du Moulin au pont du chemin de Gémeaux (940 m)	29	
BRETIQNY LES NORGES	La Norges	350ml du vannage de la ruelle des Combès au vannage de la rue d'Avau	Commune	
MAREY SUR TILLE	Ruisseau des Vernois	1500ml des sources à la confluence de la Tille	37	
ROUVRAY	Le Vermidard	4200ml du lieu-dit « La Come aux Colas » au lieu-dit « Les Vermillats »	53	
CHAMPAGNE SUR VINGEANNE	La Vingeanne	55ml du déversoir de la rivière « La Noue » à la vanne du déversoir du pont de la Ramise		
CHAMPAGNE SUR VINGEANNE	La Vingeanne	150ml amont du virage sous bief de l'usine Nouvion à la confluence de la Vingeanne		
ST MAURICE SUR VINGEANNE	La Vingeanne rive droite	210ml à l'amont du pont de St Maurice et 300 ml à l'aval du pont de Saint Maurice		
ST MAURICE SUR VINGEANNE	La Vingeanne rive gauche	210ml à l'amont du pont de St Maurice et 400 ml à l'aval du pont de Saint Maurice		
SAINTE SEINE SUR VINGEANNE	La Vingeanne	200ml. Limites : 100m en amont et 100m en aval de l'exutoire du lavoir communal de Saint Seine sur Vingeanne.	23	
SAINTE SEINE SUR VINGEANNE	La Vingeanne	250ml face chemin de la Prairie de Fontaine-Française. 250ml en aval, aux parcanetes.		
FONTAINE FRANCAISE	La Vingeanne	100ml. 50m en amont et 50m en aval de la confluence de l'exutoire du lavoir de Saint Seine sur Vingeanne.		
SAINTE SEINE SUR VINGEANNE	La Vingeanne			